



NAO 2008

signature de la CFDT

Après la réunion du 19 février sur les salaires, nous vous avons fait parvenir le texte de l'accord proposé par la direction. Nous vous avons également demandé de vous positionner pour ou contre la signature de cet accord.

Sur les réponses données :

- 16 % ne se prononçaient pas,
- 26 % étaient contre
- 58 % étaient pour la signature.

La CFDT signe donc l'accord de salaire 2008.

Les plus de cet accord :

- augmentation au 1er avril de 2,5 % sur le salaire brut réel,
- régularisation de la cotisation AG2R de 0,643 %
(ce qui fait 3,1 % sur le net)
- mise en place de la grille avec une pente à 21 %
- minimum d'embauche pour les temps partiels à 30h
- revalorisation des contrats à temps partiel à la demande des salariés
- possibilité de passer à temps plein dans le cadre de la polycompétence
- abondement de tous les comptes du PEE pour les placements volontaires
- création d'une carte fidélité pour les salariés *(possibilité de bénéficier de la remise avec n'importe quel mode de paiement)*

**La CFDT, un
syndicat à votre
écoute**

cfdt
des choix. des actes
Distribution Casino France